



الجامعة الملكية المغربية للجولف

FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF

RÈGLEMENT GENERAL SPÉCIFIQUE DES
ÉPREUVES FÉDÉRALES SIMPLE ET
DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.
Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique

Table des matières

I - CONDITIONS de PARTICIPATION	3
I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :	3
I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE	3
I-3/ ETRANGERS.....	3
II – ENGAGEMENTS	3
II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT	3
II-2/ FORFAITS.....	3
II-3/ ORDRE DES DEPARTS.....	4
III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH-PLAY	4
III-1/ PHASE DE QUALIFICATION STROKE-PLAY :	4
III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO	4
III-1-2/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE	4
III-2/ PHASE FINALE : MATCH-PLAY.....	4
III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES.....	4
IV - FORME DE JEU EN STROKE-PLAY INTEGRAL	5
IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT.....	5
IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO	5
IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	5

الجامعة الملكية المغربية للجولف

FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

a) Etre titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve :

- de la licence FRMG de l'année en cours.

- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours.

b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans la base de données de la FRMG, qui est pris en compte.

Un joueur licencié FRMG ayant un index à la fois au Maroc et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la FRMG : remplir toutes les conditions du I-1.

- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du I-1.

II – ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site de la FRMG live.frmg.ma

Les droits d'inscription seront précisés dans le règlement spécifique de l'épreuve sur le site live.frmg.ma

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité. Pour départager des inscriptions arrivées à la même date, un tirage au sort sera effectué.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait doit être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FRMG avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par email (inscription.competition@frmg.ma).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12h00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie etc.) Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le joueur sera blacklisté dans le système d'inscription et il sera exclu d'au moins un voire deux tournois fédéraux.

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date de clôture reste acquis à la FRMG. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de rouvrir les inscriptions après la date de clôture. Les joueurs/joueuses s'inscrivant après la date de clôture seront classé(e)s par date d'inscription.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La FRMG ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve sur le site live.frmq.ma

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH-PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION STROKE-PLAY :

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant affichage) de la qualification est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE L'AFFICHAGE

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.

- s'ils le font après l'affichage officiel du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

III-1-2/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE : MATCH-PLAY

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2ème jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale sera réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE-PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils sont remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement.

- après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant affichage) est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE L'AFFICHAGE

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-offs ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.

- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion du Maroc lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité marocaine ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion du Maroc, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.



الجامعة الملكية المغربية للجولف
FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF